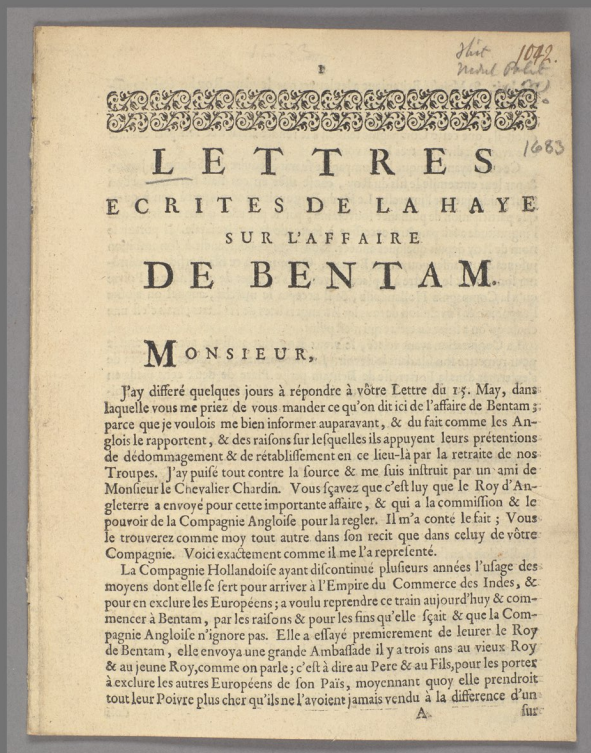


/ Chudleigh, Thomas

Lettres écrites de La Haye sur l'affaire de Bentam



Tryck // / I25 B14c Br. 1683

Tillkomstår 1683

Digitaliserad år 2019



National Library
of Sweden

fait
Nouvel
1042



1683

L E T T R E S
E C R I T E S D E L A H A Y E
 S U R L ' A F F A I R E
D E B E N T A M .

M O N S I E U R ,

J'ay differé quelques jours à répondre à vôtre Lettre du 15. May, dans laquelle vous me priez de vous mander ce qu'on dit ici de l'affaire de Bentam ; parce que je voulois me bien informer auparavant, & du fait comme les Anglois le rapportent, & des raisons sur lesquelles ils appuyent leurs prétentions de dédommagement & de rétablissement en ce lieu-là par la retraite de nos Troupes. J'ay puisé tout contre la source & me suis instruit par un ami de Monsieur le Chevalier Chardin. Vous sçavez que c'est luy que le Roy d'Angleterre a envoyé pour cette importante affaire, & qui a la commission & le pouvoir de la Compagnie Angloise pour la regler. Il m'a conté le fait ; Vous le trouverez comme moy tout autre dans son recit que dans celuy de vôtre Compagnie. Voici exactement comme il me l'a representé.

La Compagnie Hollandoise ayant discontinué plusieurs années l'usage des moyens dont elle se sert pour arriver à l'Empire du Commerce des Indes, & pour en exclure les Européens ; a voulu reprendre ce train aujourd'huy & commencer à Bentam, par les raisons & pour les fins qu'elle sçait & que la Compagnie Angloise n'ignore pas. Elle a essayé premicrement de leurrer le Roy de Bentam, elle envoya une grande Ambassade il y a trois ans au vieux Roy & au jeune Roy, comme on parle ; c'est à dire au Pere & au Fils, pour les porter à exclure les autres Européens de son País, moyennant quoy elle prendroit tout leur Poivre plus cher qu'ils ne l'avoient jamais vendu à la difference d'un

sur huit. Sa Majesté Britanique a les lettres que le vieux Roy luy écrivit aussitôt après pour l'informer de cette proposition de la Compagnie Hollandoise, contre laquelle il demandoit à sa Majesté sa protection & son aide, voyant bien, disoit-il, que cette Compagnie tendoit à le rendre esclave & son pais comme elle avoit fait divers autres Etats voisins.

Ce coup ayant manqué la Compagnie se mit à seduire des Seigneurs Javans, & par leur entremise le fils du Roy, chose aisée en ces Pais Barbares où l'on n'est guidé que par l'interest. Le fils du Roy avoit été admis peu à peu à quelque participation de puissance souveraine, par le pur effet d'une tendresse que l'ingratitude a fait paroître excessive à force de la rendre fatale. Il portoit le nom de Roy depuis quelques années. Son Pere condescendit à son ambition jusques à luy laisser gouverner Bentam. On promit à ce fils perfide de détronner son Pere & le mettre à la place s'il vouloit s'engager de ne vendre de Poivre qu'à la Compagnie Hollandoise, & il accepta le marché, auquel on ajoûte l'expulsion & l'exclusion de tous les Etrangers hors de ses Etats; mais c'est une chose qu'on a sujet de croire qui n'est point.

La Conjuration ayant éclaté, le vieux Roy vint aussitôt avec une armée pour remettre son fils dans le devoir. Le manquement de forces l'obligea de s'enfermer dans la Forteresse de Bentam petite Place de deux cens pieds en quarré joignant la Ville; Et il y eut enfin été forcé si la Compagnie Hollandoise ne fut venuë à son secours, comme elle ne buttoit en le donnant qu'à se rendre Maître de la Ville & du Commerce de Bentam, & à en ôter la participation à tout le monde, & que le jeune Roy devoit être le premier conquis & dépouillé, il falut attendre que les forces demandées & attendues pour cette expedition fussent arrivées de Hollande.

Les Vaisseaux & les Troupes étant prêtes, elles se presenterent à Bentam le 14 Mars 1682. Elles furent repoussées avec perte; un renfort de Batavie leur fit avoir le dessus. L'Armée du Roy se retira & leva le siege de devant la Forteresse, mais ce fut pour le plus grand malheur du jeune Roy; car les Hollandois s'en firent Maîtres, y mettant Garnison & arborant le Pavillon Hollandois sur les Bastions.

On publia aussitôt que le prétendu Roy vouloit faire passer les Européens au fil de l'épée. Si les Anglois en eurent peur ce fut avec beaucoup de raison. Ce Prince Javan étoit excité contr'eux & au pouvoir de la Compagnie Hollandoise dont on voyoit fort bien que le seul but étoit de mettre les Européens & tous autres étrangers hors de l'Isle. Et le massacre des Anglois à Amboina en pareille occasion leur revenoit à l'esprit sous une idée effrayante. Eux néanmoins seurs de n'avoir donné nul sujet de colere au Prince, ayant été parfaitement neutres en sa rebellion, ne pouvoient croire que pour plaire aux Hollan-

dois

dois il voulut excéder jusques à cela. ³ Ils l'allerent voir le trentième & ils ne le trouverent nullement en la fureur que l'on disoit.

Cependant le jour precedent l'ancien Chef Hollandois à Bentam nommé le Sieur Caffé vint à la Factorie Angloise avec une escoliade de Soldats & des Charpentiers, abattit les défenses de la maison, condamna les fenêtres, & fit divers autres ravages. Un autre Hollandois à même temps nommé de Roy Lieutenant d'une Compagnie, alla à une autre maison où le Pavillon Anglois étoit arboré, il l'abattit & il le déchira en pieces qu'il donna à ses Soldats à mettre en écharpes.

Le 31. au soir un des principaux Officiers du jeune Roy, celuy qui depuis deux ans travailloit pour les Hollandois avec le plus d'ardeur vint de sa part signifier aux Anglois de se retirer incessamment en embarquant leurs effets. Il faut se soumettre, ils chargerent leurs barques; mais arrivant aux Vaisseaux Hollandois qui étoient en garde au port, on les fit retourner à terre, en leur disant qu'il y avoit ordre d'empêcher qu'aucun batteau chargé n'allât aux Vaisseaux Anglois, & que s'ils ne retournoient promptement on tireroit sur eux. Les Anglois se plaignant au Major Hollandois d'une violence qui les jouïoit ainsi, & de tant d'autres excès, il répondit que c'étoit par ordre du jeune Roy. C'étoit là toute la réponse qu'avoient les Européens. Ils ne voyoient que des Hollandois, ils étoient ravagés des Hollandois, & d'eux seulement, & on leur disoit comme par moquerie, il faut vous en prendre au jeune Roy. Mais on peut juger le peu de part qu'il avoit en ces violences par la réponse qu'il fit au Chef des François qui alla luy représenter que les Hollandois venoient de luy enlever quatre caiffes d'argent, en disant que sa Majesté l'avoit commandé, il répondit nettement qu'il ne sçavoit rien de cela, qu'il ne vouloit prendre aucune chose ni aux Européens ni à aucun autre Etranger; que donc s'il avoit reçu quelque dommage depuis la venue des Hollandois il s'adressât à eux, soit sur le lieu soit à Batavie, parce que pour luy il n'avoit ordonné de leur faire aucun tort.

Le 11. Avril des Javans étant venus à la Factorie Angloise pour y reïterer l'ordre de s'en aller. Les Soldats Hollandois y accoururent, pillerent les Chambres, & tout ce qui tomba en leurs mains. Les Javans les empêcherent de piller les Magasins, & se chargerent de la garde, faisant mettre aux Anglois leur seellé dessus.

Le 12. les Anglois furent obligés d'abandonner leur Factorie sur laquelle le Pavillon d'Angleterre étoit déployé sans discontinuation depuis 80. ans. Les Hollandois n'eurent pas la patience qu'ils fussent embarquez pour l'abattre, mais aussitôt ils le jetterent en bas, & mirent leur Pavillon Hollandois à la place. Action qui démontre seule incontestablement que ce n'est qu'aux Hollandois & nullement au jeune Roy qu'il faut demander réparation des excès commis

commis & des pertes reçues à Bentam, puisqu'ils s'en declaroient les Maîtres en y arborant par tout leurs Etendarts. Les Anglois n'avoient pas assez de bâtimens pour charger leurs effets. La Compagnie impatiente de les voir dehors leur en prêta 4. & on les hâta si cruellement que ce qu'on perdit, gâta, abandonna seulement en cette occasion, monte avec la dépense de l'embarquement à une grande somme.

Ils passerent l'été à Batavie la saison ne permettant pas d'aller ailleurs. Ils y eurent la douleur de voir que la Compagnie les traitoit en ennemis en son Ancien Domaine, tout comme en sa nouvelle conquête. Défenses furent faites au son de tambour d'aller aux vaisseaux Anglois qui aborderent là durant l'été à peine de 200. écus & défenses aux Anglois de rien apporter à terre, ni d'aller à bord des vaisseaux Indiens encore que ce soit un peuple neutre avec qui les Anglois ont toujours traffiqué.

Le septième May le vaisseau le Marchant de Chine arrivant devant Bentam on l'avertit d'aller à Batavie où étoient les Anglois; mais comme il n'avoit pas trente pots d'eau; le Capitaine alla à terre pour en faire un baril. Le jeune Roy apprenant l'arrivée d'un Anglois luy envoya dire de le venir trouver. Il le voulût faire, cela luy fût interdit. Les Hollandois l'en empêchèrent. Et il falut qu'il retournât à bord sans mettre pied à terre. Fait qui non seulement est une infraction directe du traité de 74. portant que les Anglois peuvent traffiquer par tout aux Indes, encore que le lieu soit investi par terre ou par mer; excepté des choses de contrebande & qui prouve aussi clair comme le jour que ce jeune Roy n'est qu'une Marionnette Hollandoise à qui la Compagnie fait faire & fait dire ce qui sert à ses fins.

Au mois de Septembre qui est le commencement de la saison propre pour partir de Jave; la Compagnie, signifia aux Anglois de se retirer de Batavie: & d'aller où il leur plairoit, pourvu que ce ne fût ni en l'Isle de Summatre, ni en celle de Jave; comme appartenant, disoit-on, à la Compagnie, celle là par droit de conquête, celle-ci par contract avec le jeune Roy; encore que ce prétendu Roy n'ait point le pouvoir de faire un tel contract, & qu'il ne l'ait effectivement point fait comme l'on en a de claires preuves. Cet ordre est assurément l'inhumanité même; considerant que c'étoit sans égard aux instantes remontrances des Anglois, portant que leurs vaisseaux qui arriveroient de la Chine & d'Europe ne trouvant point leurs Maîtres ne sçauroient que devenir ce qui causeroit un dommage immense à la Compagnie.

Voilà, me dit l'auteur, le recit simple & exact de cette affaire que l'on a d'abord desavouée en Hollande (dequoy la Compagnie Angloise peut montrer des preuves) mais que l'on tâche à present de colorer en disant.

Premièrement que le jeune Roy de Bentam est le vray Roy par la démission

5
démision de son Pere de tout le gouvernement en ses mains.

Secondement que ce qui s'est fait à Bentam, s'est fait par l'ordre & de l'autorité du jeune Roy.

Troisièmement que l'expulsion des Anglois doit être imputée à l'assistance donnée par eux au vieux Roy.

Quatrièmement que les Anglois se devoient plutôt louer de la Compagnie Hollandoise qui leur a sauvé les biens & la vie : Je ne vous diray que deux mots, continua-t-il, pour effacer ces fausses & foibles couleurs parce que ce recit fait déjà suffisamment la même chose.

Sur le premier si le Pere s'est démis du gouvernement dans les mains du Fils, pourquoy tout incontinent la guerre entre eux ? Comment le Fils est-il d'abord & est-il toujours resserré en une méchante Forteresse & obligé de se livrer avec elle à la Compagnie Hollandoise quoy qu'il ne puisse ignorer que cette Compagnie n'assiste jamais un party que pour soumettre les deux.

Sur le second la Compagnie Hollandoise est Maîtresse de la forteresse & de la Ville de Bentam. Le Pavillon Hollandois y est arboré par tout. A qui donc se prendre des violences que les Hollandois y ont eux-mêmes executées.

Sur le troisième il est de notoriété publique que les Européens mis hors de Bentam, n'ont pris aucun parti dans la rebellion du jeune Roy. Les François y étoient au nombre de 5. ou 6. Les Danois autant. Les Anglois 20. ou 30. parce que leur commerce est sans comparaison plus grand, tout cela, Commis, Ecrivains, Marchands, Chirurgiens, n'en peut-on pas tirer un grand détachement ? la Compagnie Hollandoise ayant perdu 7. ou 800. Hommes à cette guerre, comme elle-même le publie, il faudroit que leurs ennemis en eussent aussi perdu quelques-uns sur tout ayant été défaits ; quel Anglois s'est trouvé parmi les morts ou les Prisonniers ? Dire que c'est le jeune Roy qui a mis les Européens hors de Bentam, & cela parce qu'ils s'étoient joints à son Pere en la guerre contre luy, c'est dire en verité les choses du monde non seulement les plus fausses, mais aussi les moins sensées.

Sur le quatrième la Compagnie Angloise veut bien reconnoître que ses gens à Bentam doivent la vie aux Hollandois & les biens qu'ils ont sauvez ; Si l'on l'entend en ce sens qu'étant Maîtres du lieu ils leur pouvoient ôter & la vie & les biens qu'ils leur ont laissez, comme ceux qu'on leur a pris. Mais à parler serieusement cette prétendue tendresse avec laquelle on se moque du monde est le plus dur de tout l'outrage. Car à Bentam les Hollandois ont fait effrayer les Anglois par des menaces de massacre & de pillage, afin de les pousser à se jeter dans les mains qui leur portoient véritablement les coups : Et à Batavie on les a premierement gardez en Captifs & après on leur a dit de s'en aller en une conjoncture où leur départ ne pouvoit

qu'ètre funeste à beaucoup de Vaisseaux de leur Compagnie.

Je croy, Monsieur, que vous serez satisfait de l'étenduë de mon information. Vous me ferez plaisir de m'en donner aussi de ce qui se dit à Amsterdam sur ce sujet qui fait aujourd'huy beaucoup de bruit.

*A la Haye le 5.
Juin 1683.*

SECONDE LETTRE.

MONSIEUR,

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander ce que vous avez appris sur les demandes & sur les raisons de la Compagnie Hollandoise que vous avez vûës en ma Lettre du cinquième de ce mois. Je m'intresse dans cette affaire, & je croy que tout le monde s'y doit interesser de même; pour l'importance dont il nous est qu'on fasse justice à une Nation puissante & amie, avec qui l'union & la bonne intelligence nous est si necessaire: J'ay été surpris de vous entendre dire que vôtre Compagnie assure que les Anglois ont assisté le vieux Roy contre le jeune; parce que Monsieur le Chevalier Chardin qui passe pour homme franc le nie, dit-on, formellement. J'ay voulu m'en assurer de nouveau par le moyen de cet ami dont je vous ay parlé. Je luy dis que la Compagnie Hollandoise soutenoit formellement que les Anglois avoient assisté le vieux Roy contre le jeune: qu'ils luy avoient donné de la poudre, & qu'il y avoit six Canonniers Anglois en son armée. Il est vray qu'on dit cela, me répondit-il, & il n'y a que deux ou trois jours que j'en ouïs faire l'objection au Chevalier Chardin. Voici comme il y répondit.

Je ne voudrois pas soutenir que le vieux Roy de Bentam n'eût eu des Canonniers Anglois dans ses troupes, & nier non plus qu'il ait tiré des munitions de nôtre Compagnie; mais il se trouvera positivement à l'égard des Canonniers que ce sont des deserteurs: & pour les munitions qu'on se les fera fait donner par force. Ceux qui sont informez de ce qui se passe en Orient, savent que les Indiens, aussi bien que les Turcs, se font donner des Européens tout ce qu'ils veulent, selon le pied d'autorité qu'ils ont sur eux, & qu'ils leur débau-
chent

7

chent sur tout autant de Canonniers qu'ils peuvent, parce que leurs gens ne sçavent manier le Canon. Je croy donc qu'il y avoit des Canonniers Anglois dans l'armée du vieux Roy : mais je croy tout de même qu'il y en avoit pareillement de Hollandois & d'autres Nations : & également dans l'armée du jeune Roy, de même que j'ay vû dans les armées du feu grand Mogol, & de ses trois fils lors qu'ils combattoient entr'eux pour l'Empire il y a 24. ans ; car alors la Compagnie Hollandoise particulièrement assistoit de munition de Canon & de Canonniers le Pere & les enfans qui s'entrefaisoient la guerre, de la même maniere qu'on impute aux Anglois d'avoir assisté le vieux Roy de Bentam. Le second fils du Mogol tenoit le pais de Bengale. Le Cadet, celuy où est Surat en qualité de Vice-Roy. Ils prenoient chacun ce qui les accommodoit chez la Compagnie Hollandoise, & les autres Européens residens en leur gouvernement. Je pourrois vous en donner cent exemples en tous lieux & en tout temps, mais j'aime mieux vous faire sentir par un autre fait avec combien peu de raison on impute aux Anglois d'avoir assisté le vieux Roy de Bentam contre le jeune.

Vous avez ouï parler des Ambassadeurs que ces Princes Javans envoyèrent en Angleterre l'année passée. Il y en avoit un du Pere & un du Fils. Celuy du fils demanda de la poudre & d'autres munitions. On luy en donna en pur don, & on luy en laissa emporter d'ailleurs tout autant qu'il voulut.

Etant satisfait sur ce point, je priay cet ami de me dire quel train prenoit l'affaire. Elle n'avance pas beaucoup, me répondit-il, Messieurs les Etats Generaux ont mandé la Compagnie pour entendre ses raisons. Il y a eu ici trois Députez de la Chambre d'Amsterdam, personnes fort considerables; Ils ont eu quelques entretiens avec le Chevalier Chardin, dont la couclusion a été, que la Compagnie Angloise demandant deux choses, dédommagement & rétablissement à Bentam, en retirant les troupes. La premiere se termineroit dans les formes prescrites par le traité entres les deux Compagnies. La seconde s'accorderoit en partie, c'est à dire qu'on songeroit aux moyens de rétablir la Compagnie Angloise à Bentam sans retirer les troupes. On est particulièrement sur ce second point, parce que la reparation d'un dommage doit commencer par le faire cesser. La Compagnie Hollandoise insiste sur le refus de retirer ses troupes, en disant. Le vieux Roy est nôtre ennemi. Le jeune Roy au contraire est nôtre allié. Il n'a que Bentam, si nous en retirons nos troupes voilà un allié abandonné. Le vieux Roy son pere redeviendra le Maître, & agira avec nous comme auparavant. Nous ne pouvons donc retirer nos troupes.

Le Chevalier Chardin répond ainsi ; il dit premierement deux choses ; l'une qu'il

qu'il est admirable que la Compagnie Hollandoise se plaigne d'une inimitié uniquement fondée sur la justice & sur la liberté ; le vieux Roy de Bentam n'étant ennemi de cette Compagnie que pour n'être pas son Esclave, luy & son pais, comme tant de Rois & Princes avec leurs États tout au tour de luy.

L'autre que ces graves & longues protestations qu'on fait de n'avoir donné aucun ordre d'envahir Bentam, ni d'en chasser les Anglois ; mais d'en être au contraire fort fâché, se découvrent vaines & trompeuses par le raisonnement de la Compagnie Hollandoise. Car quand je répons, & bien remettez les choses comme elles étoient, on me replique, comment, Monsieur, facilitez-nous à nôtre ennemi les moyens de nous harceler comme auparavant ? nous n'en ferons rien.

Après, venant au fond, il dit que le raisonnement de la Compagnie Hollandoise induit en guerre. Car le vieux Roy est plus l'ami & Allié des Anglois que le jeune ne l'est des Hollandois. Le vieux Roy a remis aussi authentiquement la ville & son Etat au Roy d'Angleterre que le jeune Roy peut l'avoir remis à la Compagnie Hollandoise. En troisiéme lieu, il importe aux Anglois que le jeune Roy ne soit pas le Maître de Bentam, beaucoup plus qu'il n'importe aux Hollandois que le vieux Roy le soit ; car le vieux Roy n'a fait qu'être méchant voisin des Hollandois, au lieu que le jeune a voulu massacrer les Anglois & les a pillés & expulsés, à ce que prétend la Compagnie Hollandoise.

Cette Compagnie, au dire de bien des gens, laisse appercevoir un desir inquiet que les Anglois aillent assister le vieux Roy, & reduisent à cela le ressentiment de leurs pertes. La Scene seroit dans le voisinage de Batavie, le centre de leur puissance Indienne. Elle tient infaillible un mauvais succès que les Anglois y auroient, & conte qu'elle tireroit de leur vaine, quoy que juste assistance, un pretexte pour celle qu'elle a donnée au fils contre le Pere qu'elle sent n'être juste ni dans la cause, ni dans l'exécution, puisque toute la visée de cette expedition si violente n'a été que d'envahir le commerce de Jave, & d'en priver pour toujours les Anglois & tous les autres.

Il fonde enfin sur quatre raisonnemens que je vais vous faire, que c'est une proposition absurde & illusoire que celle de rétablir les Anglois à Bentam sans en retirer les troupes.

Premierement nous ne pouvons, dit-il, retourner à Bentam tant que les Hollandois y seront avec le jeune Roy, parce que c'est sous cette fatale conjonction que nous en avons été chassés. La Compagnie Hollandoise dit que le jeune Roy est depuis un temps seul Roy par la démission de son Pere. Posons le cas. Il paroitra que ce n'est point le jeune Roy qui a chassé les Anglois, puisqu'ils ont durant tout son regne été tranquilles à Bentam, & tous les Etran-

gers ; au lieu que le jour même que les Hollandois y sont entrez, on a parlé de les massacrer tous. Le lendemain on leur a signifié l'ordre de se retirer incessamment, & on l'a fait executer aux Anglois en les insultant, pillant, saccageant, & poussant dehors en l'espace de quatoze jours.

Secondement, les Hollandois disent que les Anglois demandent si justement la reparation, leur ont été faits par le jeune Roy : & le jeune Roy dit au contraire, quand on s'en plaint à luy, que les Hollandois en sont les Auteurs aussi bien que les executeurs. Couperoient-ils pas la gorge à leurs gens de les envoyer à Bentam en l'état present pour être ainsi le jouët de Caiphe & de Pilate ?

Troisièmement, la maxime & la conduite constante de la Compagnie Hollandoise est le negoce exclusif ; elle n'en disconvient pas. Et pour ne parler que du lieu dont il s'agit, un Vaisseau Anglois a été repoussé à Bentam depuis que les Hollandois y sont ; sans souffrir qu'un seul homme mit pied à terre & qu'il fit une goutte d'eau, quoy qu'il n'en eut pas trente pots. Le Conseil de Batavie a signifié aux Anglois en les en congediant de n'aller en aucun lieu du Royaume de Bentam, parce que ce pais leur appartient. La Compagnie même avoué franchement qu'on les croiroit fous, si l'on pensoit qu'ils eussent pris Bentam à dessein d'y laisser venir les Etrangers : Mais les Anglois ne feroient-ils pas des fous eux-mêmes d'y envoyer un Bateau avant que la Compagnie Hollandoise en eût retiré ses troupes.

Quatrièmement Bentam est un lieu ruiné, particulièrement pour le commerce. Il n'y a plus rien qu'un Fort avec une garnison. C'est rire au nez des gens, d'offrir à la Compagnie Angloise de l'y rétablir sans laisser le lieu libre de retirer ce qui en bannit le commerce. Il n'y a pour elle, ni seureté ni utilité sans cela. Point de seureté, parce que la Compagnie Hollandoise demeurant la Maîtresse du Fort, & de ce chetif Prince qu'elle appelle le Roy de Bentam, les Anglois sont toujours exposez à un traitement semblable à celui dont ils demandent justice. Point d'utilité, puisqu'il n'y aura point là de commerce tant que cette Compagnie le pourra empêcher.

Vous m'obligerez de me mander ce que Messieurs les Bevint-Hebbers opposent à ces raisons, car j'apprens que le Chevalier Chardin assure que quand on presse ces Messieurs, ils ne peuvent cacher que leur Compagnie a pris Bentam ; point du tout pour donner secours à un allié, mais uniquement pour l'avantage de ses affaires. Qu'elle chasse & dépossede ses paisibles voisins, parce qu'elle veut avoir seule le commerce. Qu'elle se tient ferme sur ses invasions par des chicaneries, des illusions, des delais & autres voyes semblables, parce qu'elle butte à l'Empire du commerce.

J'ay vû l'Imprimé qui court sous le titre de *Memoire de l'Envoyé d'Angleterre,*

gleterre, & je jugeay d'abord comme vous, qu'il y avoit des fautes. J'en demeuray convaincu en ayant recouvert une Copie faite sur l'original, je vous l'envoye en cette Lettre, & je suis, &c.

Discours prononcé par Monsieur Chudleigh Envoyé Extraordinaire d'Angleterre dans l'Assemblée de Messieurs les Etats Generaux en leur remettant une Lettre de Sa Majesté Britanique le 25. May 1683.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LE Roy de la Grande Bretagne mon Maître, ayant entendu avec étonnement par les plaintes de la Compagnie des Marchands trafiquant aux Indes Orientales de quelle maniere extraordinaire les personnes de leurs Facteurs & tous ceux de la Nation Angloise qui ont été établis à Bentam depuis tant d'années, viennent d'être outragez & même chasséz de là avec violence par leurs voisins de Batavie Sujets de Vos Seigneuries, Sa Majesté ne peut s'empêcher d'être tres-sensible d'un pareil procedé qui n'a qu'un exemple que je sçache, & dont je ne voudrois pas avoir occasion de vous faire souvenir; Mais comme on a lieu de croire que V. V. S. S. ne voudroient pas donner occasion d'offense à un Allié de l'importance du Roy mon Maître qui a vos interêts tant à cœur, & dont l'amitié semble être si necessaire au bien de vôtre Etat, Sa Majesté se promet que sans aucun delay, vous donnerez les Ordres necessaires de faire retirer vos armes entierement de Bentam, & reparer pleinement les dommages que ses Sujets y ont soufferts; Et comme Sa Majesté, qui sçait exprimer ses intentions mieux qu'aucun autre, a pris la peine de vous écrire Elle-même sur ce sujet, je me contenteray de mettre ses Lettres Royales entre les mains de V. V. S. S. sans m'étendre davantage, si ce n'est pour les informer que la susdite Compagnie ayant député le Chevalier Chardin un de leur Corps pour traiter & ajuster tous les différens sur cette affaire, & l'ayant muni de pouvoir suffisant pour cela, je prie V. V. S. S. de vouloir ordonner des Commissaires pour conférer avec luy & entendre ce qu'il a à exposer plus amplement à V. V. S. S. sur ce Sujet.